



## DEMANDE DE PERMIS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

\*\*\*SVP REMPLIR CE DOCUMENT AU COMPLET ET EN LETTRES MOULÉES\*\*\*

Les demandes et les modifications seront traitées en ordre de réception. SVP prévoir un délai minimal de cinq jours ouvrables pour l'analyse.

Renouvellement      Modification      Annulation      (précisez le n° de permis) : \_\_\_\_\_

Catégorie (si applicable): Bell    CSÉM    Hydro    Gaz    S-Traitant VM    Contrat : \_\_\_\_\_

Endroit de l'occupation (N° civique et rue) : \_\_\_\_\_ Côté: N S E O

Entre (rue) : \_\_\_\_\_ et (rue) : \_\_\_\_\_

Requérant (nom légal de société) : \_\_\_\_\_

Adresse légale du requérant : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Responsable (représentant légal autorisé en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

J'atteste avoir pris connaissance des conditions mentionnées au bas de ce document.

### TYPE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Date début (a/m/j) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_      Date fin (a/m/j) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_      Heures: de \_\_\_\_ à \_\_\_\_

Largeur occupée dans la rue :     0 à 3 mètres     3 à 6 mètres     6 à 9 mètres     rue barrée

Autres (parcs, arrière trottoir, etc.) : \_\_\_\_\_

Surface occupée :     0 m<sup>2</sup> à 50 m<sup>2</sup>     50 m<sup>2</sup> à 100 m<sup>2</sup>     plus de 100 m<sup>2</sup> (précisez) : \_\_\_\_\_

Trottoir :     obstruer trottoir (passage de 1.5 m conservé en tout temps)

barrer trottoir (avec signalisation trottoir barré aux intersections)

Ruelle :     obstruer ruelle     barrer ruelle

Raison de l'occupation: \_\_\_\_\_

(Ex. : conteneur, échafaudage, camion, clôture de chantier)

Parcomètres : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_      Capuchons requis :  Oui  Non

- L'occupation du domaine public est interdite avant qu'un permis conforme au règlement sur l'occupation du domaine public soit émis.
- Les demandes pour les barrages de rues doivent être accompagnées d'un plan de signalisation signé et scellé par un ingénieur.
- Le titulaire d'un permis d'occupation du domaine public doit se conformer aux conditions et modalités d'occupation qui y sont établies.
- L'installation de la signalisation temporaire est la responsabilité du client.
- L'enlèvement de la signalisation temporaire doit être effectué immédiatement à l'échéance du permis d'occupation du domaine public.
- Les demandes de modifications ou d'annulations seront acceptées seulement avant l'échéance du permis.
- Cette demande est pour occuper le domaine public seulement. Le requérant doit obtenir tout autre permis nécessaire pour effectuer ses travaux.